

Je reviens à la charge pour préconiser l'adoption de la politique créditiste qui sera adoptée, je l'espère, et pour assurer la réalisation de cette fin, utilisons la Banque du Canada aux fins indiquées par le premier ministre (M. Mackenzie King) dans son discours de Saskatoon.

M. MacINNIS: Monsieur l'Orateur, je désire faire une mise au point. Au cours de mes observations, cet après-midi, j'ai dit que le ministre des Finances (M. Abbott) avait prévu une crise économique aux Etats-Unis. J'ai découvert, depuis, que le ministre avait dit "régression", ce qui est bien différent.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

QUESTION DE PRIVILEGE—M. LOW

ARTICLE PARU CE JOUR DANS LA *Gazette de* MONTREAL

M. SOLON E. LOW (Peace-River): Monsieur l'Orateur, on a porté à mon attention un article paru en première page, aujourd'hui, de la *Gazette de Montréal*, sous le titre suivant: "Jaques admet que le crédit social suit la ligne du Front Chrétien." L'auteur, Arthur Blakely, s'exprime ainsi qu'il suit:

Cette déclaration sera probablement un choc pour Solon Low, chef du crédit social, mais Norman Jaques a dit à la *Gazette* dans une autre entrevue qu'il n'avait pas l'intention de former une aile du Front Chrétien ou Croisade nationale chrétienne au Canada, "attendu que le crédit social fait déjà le même travail au pays".

Je pose la question de privilège parce que l'auteur dénature ici les faits et associe mon nom et celui du mouvement dont j'ai l'honneur d'être le président à ce qui est effectivement une querelle privée entre M. Jaques et quelques autres. Je tiens à établir clairement que ni le mouvement créditiste canadien ni les députés créditistes à la Chambre ne prennent leurs directives de Gerald L. K. Smith ou ne font en quoi que ce soit cause commune avec lui. A l'exception des rares renseignements que nous ont apportés les journaux, treize d'entre nous ne connaissent rien soit de l'œuvre de M. Smith, soit du mouvement appelé Front Chrétien, qu'il dirigerait aux Etats-Unis.

Le crédit social trouve son inspiration dans les principes pratiques de vie surabondante qu'a prêchés le Sauveur de l'humanité et dans les doctrines économiques du major C. H. Douglas, d'Ecosse.

LE BUDGET

DÉBAT SUR L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable Douglas Abbott (ministre des Finances) invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, ainsi que des propositions d'amendements de M. Macdonnell (Muskoka-Ontario) et de sous-amendement de M. Coldwell.

M. A. W. STUART (Charlotte): Je tiens, au début de mes observations, à joindre mes félicitations à celles qu'on a déjà adressées au ministre des Finances pour la façon remarquable dont il a présenté son premier budget. Ce n'est certes pas sans une certaine satisfaction qu'il a déposé un budget encourageant et annoncé un surplus. On lui a reproché ce surplus au cours du débat; d'aucuns y voient le prix du sang et une source de graves difficultés pour le contribuable canadien. J'aimerais savoir quelle aurait été l'attitude de l'opposition, si le ministre des Finances avait annoncé, non pas un surplus, mais un déficit considérable. Il aurait sans doute été plus facile, en pareil cas, de formuler des critiques d'ordre pratique, et on peut être assuré que l'opposition n'aurait pas manqué de tirer parti de la situation.

Le débat a surtout porté sur les modifications apportées à l'imposition. D'aucuns trouvent le budget peu satisfaisant; d'autres disent qu'il est bien accueilli, se fondant sur le fait que neuf contribuables sur dix bénéficieront d'un dégrèvement de 29 p. 100 et que dans les paliers inférieurs l'abattement atteindra 54 p. 100. Depuis 1942, l'impôt sur le revenu des particuliers a été réduit de 51 p. 100. A mon sens, c'est là une diminution très considérable. Pour 1947, le taux actuel étant applicable pendant six mois et le nouveau taux pendant le reste de l'année, l'homme marié qui a deux enfants et dont le revenu est de \$2,000 paiera un impôt de \$52. Pour une année entière au nouveau taux, le montant qu'il aurait à verser serait de \$36. Il serait difficile, à mon avis, de faire croire à la population canadienne que le taux de l'impôt sur le revenu est excessif. J'établirai une autre comparaison que j'estime fort intéressante, peut-être à cause du fait que j'habite tout près de la frontière des Etats-Uni. Chez nous, un contribuable marié et sans enfants, dont le revenu est de \$2,000, acquitterait, selon le nouveau taux, un impôt de \$70 pour 1948. Aux Etats-Unis, selon le nouveau taux réduit que la Chambre des représentants a adopté, l'impôt sur le revenu de \$2,000 serait de \$106. A l'heure actuelle, il s'établit à \$152 et la plupart des Etats de